

SEANCE DU 31 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le trente et un mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND, Maire.

Etai^{ent} présents : Mme ROULAND, M.M.FORTIN, RAGOT, TERTRE, RICHARD, LANOE, Mmes CERREDO, BRUSADELLI, VALLEE, TRILLARD et JEANNEAU

2015 -18 AFFECTATION DES RESULTATS

7 - Finances locales / 7.1- Décisions budgétaires

Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur l'affectation à donner aux résultats 2014 pour l'élaboration du budget 2015. A l'unanimité, l'assemblée délibérante affecte comme suit les résultats :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	65 337,59
Résultat antérieur	169 918,82
Résultat de clôture	189 850,57
Résultat reporté (002)	132 311,39

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	-29 293,59
Résultat antérieur (déficit)	11 127,90
Résultat de clôture (reprise au 001)	-40 421,49
Restes à réaliser dépenses	60 688,69
Restes à réaliser recettes	43 571
Solde restes à réaliser	17 117,69
Minimum à affecter (1068)	57 539,18

2015-19 VOTE DU BUDGET 2015 COMMUNE

7-Finances locales - 7-1 décisions budgétaires

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2015, sachant que les dotations d'Etat ne sont pas connues à ce jour. Il est proposé de voter le budget au chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section FONCTIONNEMENT

435 606 €

Section INVESTISSEMENT

179 141 €

Reprise des restes à réaliser en dépenses et recettes (solde) : 17 117.69€

Madame le Maire procède à un tour de table et propose un vote à main levée dont les résultats sont les suivants (11 votants) : Pour : 11 Contre : 0

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le budget primitif 2015 de la commune tel qu'il a été présenté.

2015-20 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT « CLOS DE L'ORME »

7-Finances locales - 7 -1 décisions budgétaires

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2015 au chapitre, qui s'équilibre de la façon suivante :

Section INVESTISSEMENT

33 674.18€

Section FONCTIONNEMENT

33 674.18 €

Madame le Maire procède à un tour de table et propose un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

Pour : 09

Contre : 0

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le budget primitif 2015 tel qu'il a été présenté.

2015-21 DEVIS VOIRIE ET EVACUATION EAUX PLUVIALES, SUIVI DES TRAVAUX COMMUNAUX

1.4 Autres types de contrats

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du 16 décembre 2014 qui prévoit le goudronnage d'une partie de la voirie rue du Vieux Presbytère, avec évacuation des eaux pluviales. Les conventions de servitude de passage de canalisations ont été signées par M. GUET et M. et Mme LAVALEUR. Ces derniers ayant des travaux paysagers à réaliser sur leur propriété, Madame le Maire propose de mandater rapidement une entreprise. Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

☞ Retient le devis de la S.T.P.O. (5 068.55 € H.T. soit 6 082.26 € T.T.C.), contre 6 570 € HT soit 7 884 € T.T.C pour l'entreprise E.L.B.

☞ Autorise Madame le Maire à ordonner le mandatement des sommes dues - article 2151, sachant que les crédits viennent d'être inscrits au Budget Primitif 2015.

Concernant les autres travaux en cours sur la commune :

Etang de Bondi :

La cabane est terminée et le barbecue est en cours de séchage.

Presbytère :

Des travaux seront sans doute à prévoir au Presbytère (prises électriques, radiateurs, étanchéité des fenêtres) à la demande de la locataire. En effet, des infiltrations ont été constatées, et le parquet a été endommagé. M.M. FORTIN et TERTRE établiront un état des lieux.

Clés de l'église :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'elle a été contrainte de fermer l'église par prévention des vols (la gendarmerie avait très fortement conseillé la fermeture des locaux en début d'année, sachant que dans le même temps Monsieur Roland BLANC a souhaité cesser le gardiennage de l'église). Outre l'intérêt patrimonial et culturel du bâtiment et l'aération régulière indispensable, une solution pérenne doit être trouvée pour réouvrir quotidiennement.

2015-22 CONVENTIONS SALLE D'EXPOSITION

8.9 Culture

Mme le Maire propose de compléter les termes des conventions de mises à disposition de l'Espace des Arts aux artistes, à savoir :

* Gratuité d'une semaine aux exposants qui accepteraient de recevoir les enfants de l'école pour une visite guidée.

* Les expositions devront tenir compte du jeune public (enlèvement de certaines toiles par exemple le temps des visites).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions et autorise Madame le Maire à signer les conventions avec les artistes pour cette année et les suivantes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE - PRÉPARATION RENTRÉE

Monsieur RAGOT fait un compte rendu au Conseil Municipal du dernier conseil d'école qui s'est déroulé le 05 mars 2015. Les principales activités et ou décisions sont les suivantes :

✓ Sorties à la médiathèque une fois par mois, visite au château de Mayenne, classe de mer (du 27 au 30 avril 2015), sorties piscine, participation au salon « Croque les Marmots ».

✓ Effectifs prévisibles 2015 : CM2 = 10 ; CM1 = 8 ; CE2 = 8 ; CE1 = 8 ; CP = 4.

GS : 11 ; MS = 5 ; PS = 13 (TPS =1) soit un total provisoire de 67 élèves.

✓ Madame Denise RONCIN projette de réaliser avec les enfants pendant les T.A.P. des activités de jardinage ; si les enfants sont intéressés, un jardin pédagogique pourra être créé.

✓ Madame le Maire a rencontré les professeures des écoles de Le Ham et de Loupfougères qui lui ont demandé de bénéficier d'une aide en classe, si possible sur un mi-temps, avec l'arrivée des Grandes Sections au lieu des CP au Ham à la rentrée 2015 (répartition des effectifs au sein du R.P.I.).

Eu égard au nombre d'habitants, les charges salariales étant déjà très élevées, une embauche n'est pas envisageable ; toutefois un effort peut être consenti à raison de 1 heure par jour dans la classe, étant rappelé qu'il ne s'agit que d'une année scolaire.

Mme Barbier pourrait assurer une heure les lundis et mardi après-midi.

Mme Blanc pourrait assurer une heure les mercredi matin, jeudi et vendredi après-midis.

L'aménagement de l'emploi du temps sera revu prochainement avec M.RAGOT.

✓ Concernant la mise en place obligatoire du P.E.D.T. à la rentrée (pour continuer à percevoir le fonds d'amorçage) ; le premier Comité de Pilotage TAP a eu lieu le samedi 28 mars en présence des parents d'élèves (Magalie Pottier, Stéphane Le Lay, pour Loupfougères - Céline Jardin, Jérôme Barré pour Le HAM) et de Valérie BLANC. La directrice était excusée. Le document a été validé et sera transmis prochainement à la D.A.S.E.N. Enfin, un questionnaire de satisfaction à destination des parents et des élèves a été élaboré par les membres du comité.

2015-23 REGIE ENCAISSEMENT DES AMENDES ETANG DE BONDI : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU SUPPLÉANT

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Mme le Maire rappelle les termes de la délibération du 21 octobre 2014 qui prévoyait de nommer M. Michael FORTIN suppléant de la régie encaissement des amendes à l'étang de Bondi. Toutefois il ne peut dorénavant plus assurer sa fonction puisqu'il bénéficie de délégations de Mme le Maire. Mme Jeannine JEANNEAU se porte volontaire et sera nommée, sous réserve de l'accord de Mme la Trésorière, régisseur suppléante, dès la saison de pêche 2015. Pour mémoire, le titulaire est M. Vincent LANOE.

Procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon

La date initiale de constatation initialement prévue le samedi 28 mars est reportée au 06 juin 2015 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.